



## A retenir

### FLAVESCENCE DOREE

Avant le 31 mars, arrachage de toutes les souches présentant des symptômes en 2020.

### EXCORIOSE

Augmentation des symptômes dans le vignoble régional. Observer vos parcelles pour détecter la présence éventuelle de lésions sur le bois de 1 an. Puis surveillez l'évolution des conditions climatiques au moment de l'entrée dans la période de risque.

## STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **repos d'hiver** » (stade 01 ou A ou BBCH 00) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **1<sup>ère</sup> feuille étalée** » (stade 07 ou BBCH 11) dans les **parcelles très précoces en zone précoce**.

Les stades majoritairement observés sont compris entre « **bourgeon dans le coton** » (stade 03 ou B ou BBCH 05) et « **éclatement des bourgeons** » (stade 06 ou D ou BBCH 10).



Bourgeon dans le coton  
(stade 03 ou B ou BBCH 05)



Pointe verte de la pousse visible  
(stade 05 ou C ou BBCH 09)

## EXCORIOSE (*Phomopsis viticola*)

### × Aude

Les symptômes sont observés sur les parcelles de suivis avec des intensités variables et principalement sur les cépages en taille courte ou mécanique. Ce phénomène s'accroît sur les cépages sensibles : Grenache, Cabernet sauvignon... Les 2 formes de symptômes sont observables. Maladie en recrudescence sur l'ensemble du département compte-tenu du développement des tailles mécanisées.

### × Gard

Les observations réalisées ces derniers jours sur les secteurs des Sables et en Vallée du Rhône, montrent une légère augmentation de la fréquence de ceps touchés par rapport à 2020. L'intensité des symptômes est variable d'une parcelle à l'autre : de quasi nulle à 30 % des coursons atteints par des excoriation.

### × Hérault

Les comptages indiquent une présence de symptômes dans environ 70 % des parcelles observées. Dans les parcelles de référence, selon les cépages, les fréquences d'attaques sont très variables (de 0 à 92 % des ceps atteints).



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :  
Chambres d'agriculture de  
l'Aude, du Gard, de  
l'Hérault/ADVAH, des  
Pyrénées-Orientales,  
Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
IFV, FREDON Occitanie,  
DRAAF Occitanie



Action du plan Ecophyto  
pilote par les ministères en  
charge de l'agriculture, de  
l'écologie, de la santé et de la  
recherche, avec l'appui  
technique et financier de  
l'Office français de la  
Biodiversité

La synthèse des observations indique une présence hétérogène de la maladie mais plutôt en hausse par rapport à 2020, avec une fréquence de ceps atteints globalement plus importante.

### × Pyrénées-Orientales

Les symptômes sont observés sur les parcelles de référence, avec une fréquence de ceps concernés variant de 22 à 50 % mais des intensités faibles variant de 3 à 12 % de coursons atteints selon les parcelles.

Des symptômes plus importants de la maladie sont présents dans les parcelles à historique connu.

La maladie est en recrudescence notamment sur cépages sensibles (Grenaches) en la faveur des conditions climatiques pluvieuses et humides de ces derniers mois.



*Excoriose : Symptômes sur bois et rameaux –  
à gauche : pynides - à droite : excoriation sévère*



#### Symptômes à observer :

La base des sarments avec des nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses.

Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourrent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.

**Évaluation du risque :** Le niveau de risque est à évaluer à l'échelle de la parcelle en fonction des observations de symptômes réalisées et du stade de sensibilité de la végétation.

Par ailleurs, les conditions climatiques survenant lors de la phase de sensibilité du végétal (stade « éclatement des bourgeons » (stade 06 ou D ou BBCH 10) au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade 09 ou E ou BBCH 12-13) sont déterminantes : le risque de contamination par le champignon est nul en l'absence de pluie.

De nombreuses parcelles vont bientôt atteindre le stade de réceptivité maximum.

Surveillez l'apparition de ces stades et l'évolution des conditions climatiques.

**Mesures prophylactiques :** Les bois porteurs de lésions doivent être éliminés autant que possible lors de la taille d'hiver.

## TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

### × Vignoble régional

Les pièges sont en cours de mise en place sur les parcelles du réseau de surveillance.

### × Pyrénées-Orientales

Les pièges sont en place sur les parcelles des secteurs précoces du réseau de surveillance départemental.

**Évaluation du risque :** Compte-tenu des stades phénologiques, le risque est nul.

Si ce n'est pas déjà fait, les capsules doivent être posées dans les pièges, et le suivi des captures de papillons réalisé.

**Techniques alternatives :** Dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant l'émergence de la 1<sup>ère</sup> génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures...).

## FLAVESCENCE DOREE

### × Vignoble régional

D'ici le 31 mars, il est obligatoire par arrêté national, d'arracher :

- toutes les parcelles atteintes à plus de 20 %,
- toutes les souches qui présentent des symptômes, même partiels, y compris les ceps isolés.

Toute autre opération (recépage, taille des rameaux malades) est à proscrire car elles maintiennent la maladie dans le cep. Elles contribuent donc à entretenir la pression de la maladie dans la parcelle et à la disséminer dans le reste du vignoble.

**Il est de la responsabilité de chaque exploitant d'arracher, si ce n'est pas déjà réalisé, tous les foyers et ceps isolés repérés et marqués durant la campagne 2020.**

## ACCIDENTS CLIMATIQUES

- **Gel** : La vigne devient sensible au gel dès que la température du bourgeon et des organes végétaux descend en dessous de  $-2^{\circ}\text{C}$ .

*Mesures prophylactiques* : Les principales méthodes préventives, utiles dans le cas des gelées blanches consistent à :

- éviter le travail du sol et préférer un sol « rassis », « rappuyé »,
- tondre à ras les parcelles enherbées ainsi que les bordures.

## RAVAGEURS SECONDAIRES

- **Mange bourgeons, noctuelles**

- × **Aude, Gard, Pyrénées-Orientales** : Ce ravageur n'a pas été observé sur les parcelles de suivi.
- × **Hérault** : Ce ravageur est observé localement. Peu de dégâts pour l'instant.

**Évaluation du risque** : Le risque reste très faible

- **Escargots**

- × **Aude** : Les conditions pluvieuses et humides peuvent favoriser leur apparition. On note leurs présences sur les ceps à des niveaux faibles : de 2 à 4 % sur les parcelles sensibles.
- × **Hérault** : Ce ravageur est observé très localement. Pas de dégât pour l'instant.

**Évaluation du risque** : Le risque est nul.



Escargots

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, la cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.